

Dérives sectaires : quand va-t-on enfin entendre les familles ?

Après avoir pris connaissance des débats qui se sont tenus hier soir au Sénat préalablement au vote du projet de loi de lutte contre les dérives sectaires, le CAFFES tient à s'exprimer à travers ce communiqué afin de porter la voix des familles qu'il accompagne quotidiennement.

S'il ressort de ces échanges une rédaction hâtive de ce projet de loi, est également mis en avant le regret de ne pas avoir conservé les articles 1 (délit spécifique de mise en état de sujétion psychologique ou physique) et 4 (provocation à l'abandon de soins). Alors même qu'après avoir expressément reconnu que l'objectif poursuivi par ces articles était **incontestable**, le Conseil d'Etat constatait qu'il ne lui était pas possible, dans le délai imparti pour l'examen du texte, d'élaborer une rédaction tenant compte des critiques formulées.

En tant qu'association œuvrant sur le terrain, nous sommes régulièrement interpellés par des familles voyant leur proche être isolé et, sous emprise, rejeter leur traitement au profit d'une solution illusoire mais présentée comme l'unique voie de guérison. Des proches allant parfois jusqu'à mourir dans d'atroces souffrances, croyant sincèrement en une guérison, soumis à un système de croyance plutôt qu'aidés par la science. Ces familles en souffrance et se sentant impuissantes, nous demandent « *pourquoi des actions n'ont pas été entreprises plus tôt si la dangerosité des pratiques et du praticien sont depuis longtemps connues ?* », « *pourquoi continuent-ils d'agir en toute impunité ?* » Les articles 1 et 4 du projet de loi, retravaillés, constituerait un moyen pour ces familles de faire entendre leur voix.

Les professionnels de santé soulignent eux-mêmes que le manque d'écoute des patients dans le parcours de soin est un début d'explication de l'attrait pour les pratiques de soins non conventionnelles. Desquelles il n'y a parfois qu'un pas, celui de l'emprise exercée, pour basculer dans une dérive sectaire.

Ainsi, nous souhaitons que ce projet de loi, on ne peut plus important pour l'accompagnement des personnes ayant subi ou subissant une emprise du fait d'une dérive thérapeutique à caractère sectaire, ne soit pas, au terme de la navette parlementaire, vidé de sa substance.

Dans cette perspective, nous faisons confiance aux élus de la Nation portant la citoyenneté et la solidarité en faisant en outre nôtre le souhait émis par le Sénat, au terme du vote d'hier, de voir également complété le volet répressif de la lutte contre les dérives sectaires par une « véritable politique d'éducation et de sensibilisation ».

Lille, le 20 décembre 2023,

Pour le CAFFES, Charline Delporte, présidente.
Contact : 06.08.35.09.58

